

**ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE LA MURE
COMMUNE DE LA MOTTE D'AVEILLANS**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n°66**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 18 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROSSI, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, HOSATTE Marine, ROCHAS Pascale, ROSSI Angélique
Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, MOUQUERON Yanick, ROSSIGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absents Excusés avec pouvoir :

CHANTRE Carine pouvoir à HOSATTE Marine
CHEREAU Nathalie pouvoir à TAVERNA Loïc
LAYE Bernard pouvoir à ROSSI Angélique
NAHUM André pouvoir à ROCHAS Pascale
RICHARD Véronique pouvoir à FERREIRA Michel

Absentes :

Mesdames CARRIER Angélique, SAMOKINE Alicia

Secrétaire de séance :

Madame HOSATTE Marine

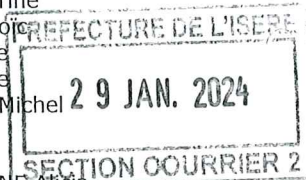
Tarifs

Madame La Maire donne lecture du projet de convention de location pour la salle socio-culturelle, et propose les tarifs de location suivants :

	Tarif
Location de vaisselle	70 €

Weekend : 2 jours : du samedi 08h00 au lundi 08h00			
Tarifs	Particuliers mottois	Particuliers ou associations extérieurs	Caution
Bar - cuisine (clef MV2)	260 €	500 €	800 €
Bar - salle 100m ² (V4)	210 €	450 €	500 €
Bar - salle 200m ² (MV1)	310 €	550 €	800 €
Bar - cuisine - salle 100m ² (MV2 + V4)	380 €	800 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 200 m ² (MV1 + MV2)	480 €	900 €	1 400 €
Bar - salle 100 m ² - salle 200m ² (PP2)	430 €	950 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 100m ² - salle 200m ² (PP1)	600 €	1200 €	1 700 €

lundi - mardi - mercredi - jeudi -vendredi			
Soit de 08h00 à 18h00 soit de 18h00 à 08h00 le lendemain			
Tarifs	Particuliers mottois	Particuliers ou associations extérieurs	Caution
Bar - cuisine (clef MV2)	130 €	240 €	800 €
Bar - salle 100m ² (V4)	105 €	180 €	500 €
Bar - salle 200m ² (MV1)	155 €	330 €	800 €
Bar - cuisine - salle 100m ² (MV2 + V4)	190 €	340 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 200 m ² (MV1 + MV2)	240 €	490 €	1 400 €
Bar - salle 100 m ² - salle 200m ² (PP2)	215 €	430 €	1 100 €
Bar - cuisine - salle 100m ² - salle 200m ² (PP1)	300 €	590 €	1 700 €



Bar seul			
Tarifs	Particuliers mottois	Particuliers ou associations extérieurs	Caution
Uniquement du lundi au vendredi (OCG)	90 €	150 €	200 €
Associations mottoises	Gratuit (1 fois) sinon tarifs particuliers mottois		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- valide le projet de convention de location de la salle socio-culturelle
- adopte les tarifs de location ci-dessus, applicables à compter du **1^{er} février 2024**
- précise que ces tarifs pourront être réévalués chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission
en Préfecture et de son affichage

La Maire,
Angélique ROSSI

En Mairie, le 23 janvier 2024
La Maire,
Angélique ROSSI

